

Compte-rendu du Comité syndical du 28 mars 2011

Les membres du comité syndical se sont réunis le lundi 28 mars 2011 à 18h30 à Chomérac (salle polyvalente), régulièrement convoqués par le Président, Monsieur Maurice QUINKAL. Le Comité Syndical s'était réuni le 17 mars 2011, séance à laquelle le quorum n'était pas atteint pour pouvoir délibérer. Le comité syndical pouvait donc délibérer ce 28 mars sans condition de quorum (article L2121-17 du CGCT).

Présents ayant voix délibérative : Mesdames et Messieurs BALTHAZARD Catherine (St Barthélémy Grozon), CHANTRE Christophe (Toulaud), CLEREL Laurent (St Fortunat sur Eyrieux), COTTA Marcel (CDC Pays du Cheylard), PICHERAL Didier (CDC Eyrieux aux Serres), DORP Daniel (CDC des Boutières), DURAND Pascal (Chomérac), CURTIUS Patricia (Le Teil), EVE Karine (Beaumont-Monteux), ORENES José (CDC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche), PATTARD Jean-Pierre (CDC Barrès-Coiron), PESCHAIRE Christian (Sampzon), DEMAUVE Roger (CDC Barrès-Coiron), PIALOT Edith (Valvignères), VISSY Michel (Colombier le Jeune), DARD Thierry (Saint-Barthélémy-le-Plain), TEYSSIER Robert (Labastide sur Besorgues), VIZIER Christian (CDC Les 2 Rives), SERRES Michèle (Vinezac), XAVIER Pascal (Etables), Maurice QUINKAL (Vion)

Présente n'ayant pas voix délibérative : MENIAUD Aline (CDC Barrès Coiron).

Avait donné procuration : BESSON Eric (Plats) à VIZIER Christian (CDC Les 2 Rives)

Mme Patricia CURTIUS a été désignée secrétaire de séance.

1- Approbation du PV du Comité Syndical du 21 février 2011

Aucune remarque n'est faite sur ce procès-verbal.

2- Information sur les décisions du Bureau du 3 février 2011

Aucun commentaire particulier.

3- Compte administratif 2010 – budget principal

Le compte administratif de l'exercice 2010 du budget principal laisse apparaître globalement les résultats suivants, conformes à ceux présentés par le comptable public :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats reportés		14 295,89		1 118 722,42
Opérations de l'exercice		1 949,88	63 296,03	
Résultat de clôture 2010		16 245,77		1 055 426,39
LIBELLE	VUE D'ENSEMBLE			
	DEFICIT	EXCEDENT		

Résultats reportés		1 133 018,31
Opérations de l'exercice	61 346,15	
Résultat de clôture 2010		1 071 672,16

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- SECTION D'INVESTISSEMENT :

Besoin de financement : - 1 055 426,39 euros (A)

- RESTES A REALISER (dépenses ou recettes engagées, mais non mandatées) :

Dépenses	Recettes
9 723,90	

Besoin de financement : 9 723,90 euros (B)

BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (A-B)

Néant

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé au Comité Syndical **d'affecter** l'excédent de la section de fonctionnement, **égal à 16 245,77 euros** au compte 002 de la section de fonctionnement du budget 2011.

Après avoir pris acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer aux tableaux présentés ci-avant, il est proposé au Comité Syndical :

- d'approuver** le compte administratif de l'exercice 2010 et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- d'approuver** le compte de gestion du Receveur Municipal, dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif et qui n'appelle aucune observation, ni réserve,
- de reconnaître** la sincérité des restes à réaliser,
- de décider** l'affectation de l'excédent de fonctionnement, conformément à la proposition ci-avant

4- Compte administratif 2010 – budget régie

Le compte administratif de l'exercice 2010 du budget de la régie commerciale laisse apparaître globalement les résultats suivants, conformes à ceux présentés par le comptable public :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats reportés		1 042,66		

Opérations de l'exercice		141 677,39	65 340,14	
Résultat de clôture 2010		142 720,05	65 340,14	0,00
LIBELLE	VUE D'ENSEMBLE			
	DEFICIT	EXCEDENT		
Résultats reportés			1 042,66	
Opérations de l'exercice			76 337,25	
Résultat de clôture 2010			77 379,91	

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- SECTION D'INVESTISSEMENT :

Besoin de financement : 65 340,14 euros (A)

- RESTES A REALISER (dépenses ou recettes engagées, mais non mandatées) :

Dépenses	Recettes
104 659,86	0,00

Besoin de financement : - 104 659,86 euros (B)

BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (A-B)

170 000 euros

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé au Comité Syndical d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement, égal à 142 720,05 euros au compte 1068 de la section d'investissement du budget 2011.

Après avoir pris acte de la présentation faite du compte administratif de la régie commerciale, lequel peut se résumer aux tableaux présentés ci-avant, il est proposé au Comité Syndical :

- **d'approuver** le compte administratif de l'exercice 2010 et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **d'approuver** le compte de gestion du Receveur Municipal, dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif et qui n'appelle aucune observation, ni réserve,
- **de reconnaître** la sincérité des restes à réaliser,
- **de décider** l'affectation de l'excédent de fonctionnement, conformément à la proposition ci-avant.

5- Budget principal 2011

Le Président porte à la connaissance des membres le projet du budget primitif 2011 pour le budget principal qui s'établit comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	922 910,15 €
- Recettes de fonctionnement :	922 910,15 €
- Dépenses d'investissement :	1 271 083,96 €
- Recettes d'investissement :	1 271 083,96 €
Total des dépenses :	2 193 994 ,11 €
Total des recettes :	2 193 994,11 €

Un délégué s'interroge sur les différences de chiffres entre la note de synthèse transmise aux délégués et les montants présentés en séance.

Réponse : le délégué s'appuie sur le document du débat d'orientations budgétaires, et non sur celui établi pour le budget prévisionnel, qui présente des chiffres affinés. Il est rappelé que le DOB est obligatoire pour les communes et les EPCI de plus de 3 500 habitants. Le DOB avait été réalisé avec une hypothèse de cotisation constante, ce qui explique les différences.

Un autre délégué s'interroge sur la baisse de la participation du Département de l'Ardèche. Le Président refait un historique de cette baisse régulière et inéluctable.

M. Suszwalak énonce le paradoxe suivant : plus la subvention du Conseil Général baisse, plus les services du Département sont demandeurs de collaborations (SIG, bureau virtuel, logiciels libres,...).

Suite à la réflexion d'un délégué, il est aussi rappelé la raison de l'excédent d'investissement, et que cet excédent ne peut être résorbé de façon simple ; l'hypothèse la plus rationnelle serait l'achat d'un bâtiment.

Le Comité Syndical **approuve** le budget principal à l'unanimité.

6- Budget régie 2011

Le Président porte à la connaissance des membres le projet du budget primitif 2011 pour la régie qui s'établit comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	591 332,52 €
- Recettes de fonctionnement :	591 332,52 €
- Dépenses d'investissement :	187 070,52 €
- Recettes d'investissement :	187 070,52 €
Total des dépenses :	778 403,04 €
Total des recettes :	778 403,04 €

En dépenses de fonctionnement nous trouvons en particulier les opérations d'achat / revente de matériels pour le compte des collectivités adhérentes.

M. Suszwalak en profite pour refaire une information sur le dispositif « Ordis solidaires » auquel participe le SIVU, et qui permet de recycler les matériels informatiques dans une filière issue de l'économie sociale et solidaire, orchestrée par la Région Rhône-Alpes.

Le Comité Syndical **approuve** le budget régie à l'unanimité.

7- Présentation de l'application GRAPPE

L'application GRAPPE (bureau virtuel des élus) a été présentée en fin de séance par les services du SIVU.

8- Questions diverses

a) Création d'un nouveau tarif pour la régie :

Le Bureau syndical, dans sa séance du 17 mars dernier, s'est interrogé sur les nombreuses sollicitations reçues par le SIVU en matière de dotation d'équipement pour des points d'accès publics isolés, sans accompagnement spécifique des usagers : relais de services publics, accueils municipaux ou touristiques, bibliothèques rurales (renouvellement des équipements).

Plutôt que d'envisager une dotation en équipement, qui pourrait être considérée comme une subvention déguisée aux collectivités membres, il est proposé de mettre en place un tarif de location très avantageux, incluant la maintenance, à destination exclusive des cas de figure cités ci-dessus.

Les tarifs pourraient être les suivants (engagement de 5 ans) :

Unité centrale avec écran 19 pouces :	15 euros H.T. mensuels
Unité centrale avec écran 19 pouces et imprimante :	16 euros H.T. mensuels

Le tarif comprend : la location de l'équipement (selon catalogue du moment), les frais de livraison et d'installation, la maintenance (selon termes de la convention « accès publics »).

Au bout des 5 ans le contrat de location peut être renouvelé avec du matériel neuf.

A l'unanimité le Comité Syndical **approuve** la création du nouveau tarif, dans les termes décrits ci-dessus.

b) Titres à annuler sur exercices antérieurs :

Sur demande du Trésor Public, il est proposé d'annuler les titres suivants :

- Titre 12 de l'année 2010 (budget principal), pour un montant de 5 197,72 euros (modification d'imputation)
- Titre 28, rôle 22 de l'année 2010 (budget régie) : 36,60 euros T.T.C. – débiteur Mairie de Silhac (titre transmis par erreur).

A l'unanimité le Comité Syndical **approuve** l'annulation des titres dans les termes décrits ci-dessus.

c) Convocation des suppléants :

Un délégué demande si les suppléants pourraient être destinataires des convocations.

Cela est exclu a priori pour l'envoi papier (cela représenterait 265 envois supplémentaires !), par contre cela est possible de façon électronique, en supposant que les suppléants donnent leur accord formel et fournissent l'adresse électronique de réception.

Toutefois, M. Suszwalak indique que les résultats d'acquittement pour la centaine de délégués titulaires qui sont aujourd'hui convoqués électroniquement ne sont pas bons (seulement 70 % d'accusés de réception pour la dernière convocation).

d) Projet campagnol.fr

A la demande d'un délégué, il est refait un point sur ce projet (générateur simplifié de sites web réalisé pour l'AMRF via l'ADeP), qui a déjà fait l'objet de nombreuses discussions en Bureau et en Comité syndical.